**Zeitschrift:** bulletin.ch / Electrosuisse
**Herausgeber:** Electrosuisse
**Band:** 95 (2004)
**Heft:** 22

**Artikel:** Une année importante en termes de politique énergétique
**Autor:** Steiner, Rudolf
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-858008

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Une année importante en termes de politique énergétique

## Discours présidentiel de la 114e assemblée générale de l'AES du 17 septembre à Bad Ragaz (SG)

L'AES s'impose comme interlocuteur privilégié pour les affaires courantes de politique énergétique. En tant qu'organisation faîtière du secteur de l'électricité, elle coordonne de très nombreuses questions et élabore des solutions fiables pour résoudre les problèmes de la branche. L'exercice 2003 a été important en termes de politique énergétique. Pour commencer, les électeurs ont, le 18 mai, rejeté à une forte majorité l'abandon de l'énergie nucléaire. La décision d'appliquer le droit des cartels au secteur de l'électricité, qui a été rendue le 17 juin par le Tribunal fédéral, a été moins remarquée. Au même moment, le Parlement européen a adopté la directive sur l'ouverture en deux étapes des marchés européens de l'électricité. Les black-out de grande ampleur qui se sont produits en Amérique du nord et en Europe ont aiguisé la prise de conscience par le grand public des questions relatives à la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Un vaste public fortement sensibilisé par les médias a pris conscience de l'interdépendance internationale des réseaux électriques.

■ Rudolf Steiner

### Introduction

Le Conseil fédéral a, lui aussi, pris des précautions politiques. Bien que l'ouverture du marché de l'électricité via la loi sur le marché de l'électricité (LME) ait été rejetée, il a mandaté une commission d'experts pour qu'elle active la libération de ce marché. Nous devons sans cesse garder ces précautions à l'esprit: elles doivent permettre d'élaborer un compromis de nature à recueillir un consensus politique pour l'organisation du secteur de l'électricité en Suisse.

De très vifs débats sur la future structure du marché ont eut lieu à l'intérieur et en dehors du secteur de l'électricité, et des opinions très diverses se sont affrontées. Que nous le voulions ou non: la discussion portant sur un approvisionnement sûr concerne toujours le service public, qui est sans cesse mentionné. Mais d'autres éléments jouent aussi un rôle dans cet important processus de formation d'opinion: Comment les nouvelles énergies renouvelables seront-elles soutenues? L'Etat ne doit-il pas garantir l'approvision- nement? Il y a encore pour longtemps matière à discussion.

La défaite de la LME n'a que provisoirement interrompu les travaux de notre projet Mercure Access. Les spécialistes de l'AES se sont maintenant remis d'arrache-pied au travail, en collaboration avec les spécialistes de plusieurs entreprises membres. Les documents de la branche sur l'ouverture du marché revêtent une très grande importance pour la branche, et nous voulons que nos solutions servent de référence jusqu'à ce que le marché de l'électricité soit réglementé par la législation.

### Organisation du marché de l'électricité (OSEL) ou loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEL)

La commission d'experts mise en place par le Conseil fédéral a intensivement cogité durant dix mois sur les conditions-cadres d'une loi sur le marché de l'électricité. Au début de l'année 2004, elle a présenté les critères de base d'une nouvelle réglementation du marché de l'électricité. La proposition en question était le résultat d'un large consensus – les vain-

**Adresse de l'auteur**
*Rudolf Steiner*, Conseiller national
Président de l'Association des entreprises électriques suisses (AES)
5001 Aarau

Les électeurs ont rejeté à une forte majorité l'abandon de l'énergie nucléaire (photo KKG).

Comment les énergies renouvelables seront-elles soutenues (passerelle sur la Reuss au barrage de Pfaffensprung (UR)/photo Swiss-Image/Lucia Degonda)?

queurs comme les perdants de la LME pouvaient l'appuyer, les conséquences de l'ouverture du marché par le biais du droit sur les cartels étaient prises en considération, et même la complète ouverture du marché européen était présentée dans le contexte politique.

C'est un groupe de juristes spécialement mis sur pied pour l'occasion qui a élaboré les critères de base du projet de loi. Ce dernier a été révisé par la commission d'experts le 1er juin 2004 et transmis au Conseil fédéral. Dès le 5 juillet, le gouvernement suisse ouvrait la consultation à propos de la loi sur le marché de l'électricité – l'accent étant néanmoins mis cette fois sur l'approvisionnement en électricité. Le délai de consultation s'étend jusqu'au 30 septembre.

Permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la loi. L'ouverture du marché de l'électricité doit se faire en deux étapes. Au cours de la première étape, les clients dont la consommation annuelle d'électricité dépasse 100 MWh ainsi que tous les distributeurs finals pourront librement choisir leur fournisseur. Après une période de transition de cinq ans, l'ouverture totale du marché deviendra réalité. Les clients finals consommant moins de 100 MWh d'électricité pourront alors choisir entre le marché libre et un approvisionnement électrique assuré. Quant à la possibilité de soumettre l'introduction de la 2e étape à un référendum facultatif, il s'agit d'un tribut payé aux vainqueurs de la LME.

Il convient de souligner ici que la branche de l'électricité n'a pas besoin de craindre un second référendum si elle est performante et a confiance en elle. Si nous parvenons à remporter le premier référendum – celui-ci aura vraisemblablement lieu – en avançant de solides arguments et si nous tenons nos promesses au cours de la première étape, alors les militants qui s'opposent à l'ouverture du marché de l'électricité auront du mal à réunir le nombre de signatures nécessaires à un référendum avant la 2e étape.

J'aimerais rappeler encore une fois très brièvement les exigences de base auxquelles doit répondre la loi sur l'approvisionnement en électricité: elle doit assurer un très haut niveau de sécurité d'approvisionnement ainsi qu'un fonctionnement efficace et sûr du réseau. Il faut également que la formation des prix offre une grande transparence et qu'une commission de l'électricité soit mise en place pour la régulation du marché.

En tant qu'organisation faîtière de la branche de l'électricité, l'AES s'engage en faveur d'une ouverture du marché de l'électricité réglementée par la législation et basée sur les principes de la concurrence. Nous souhaitons essentiellement une législation-cadre légère, qui tienne compte comme il convient des principes de subsidiarité et de coopération. Notre branche apporte chaque jour la preuve que la sécurité de l'approvisionnement est assurée. Il n'y a donc aucune raison pour que sa marge de manœuvre soit limitée plus que nécessaire dans la loi.

L'approvisionnement de tout le pays en électricité est parfaitement assuré en Suisse depuis des décennies. Il peut, dans l'avenir aussi, rester entre les mains des entreprises électriques sans interventionnisme excessif de l'Etat. Des interventions de l'Etat pourraient accessoirement se justifier au cas où la branche ne pourrait plus remplir complètement ses devoirs pour le bien de la communauté, et seulement dans ce cas-là. La législation-cadre sur l'ouverture du marché de l'électricité doit absolument, dans l'esprit de la «realpolitik», assurer un approvisionnement électrique sûr et économique – mais elle doit respecter comme il convient les lois du marché libre. Dans cet esprit, le soutien des énergies renouvelables doit, lui aussi, être réglé selon les principes de marché.

Le résultat de la vaste consultation effectuée au sein de la branche a montré que le plus important était de définir en premier lieu des règles de concurrence claires. Les réglementations doivent permettre d'acquérir de l'expérience et non pas réglementer l'approvisionnement en électricité. Dans la mesure où des réglementations vraiment détaillées s'imposeraient, il faudrait logiquement que celles-ci se fassent par le biais de solutions de la branche, le cas échéant au niveau des ordonnances.

Le législateur devrait se limiter à définir les conditions-cadres requises pour une ouverture réglementée du marché. Cela serait suffisant pour que la branche puisse continuer à assurer l'approvisionnement de base avec un niveau de sécurité élevé.

Concernant l'ouverture du marché par étapes, les opinions divergent beaucoup d'une entreprise membre à l'autre. Etant donné que le marché a été de facto ouvert par le Tribunal fédéral et la loi sur les cartels, une forte minorité est d'avis qu'il faudrait accélérer le mouvement et, en conséquence, renoncer à une ouverture par étapes: le modèle de choix avec approvisionnement électrique garanti élaboré par la commission d'experts devrait

alors être appliqué dès l'entrée en vigueur de la loi.

Une majorité oppose la «realpolitik» à ce scénario. La voie empruntée par la commission d'experts lui semble davantage convenir pour empêcher un référendum contre le projet de loi. C'est la raison pour laquelle l'ouverture par étapes prévue dans la loi est saluée par ces membres. Le point selon lequel une législation-cadre devrait être élaborée rapidement fait pratiquement l'unanimité. Une ouverture du marché basée sur le droit des cartels, avec ses solutions au cas par cas et son absence de sécurité légale, est considérée comme une mauvaise variante.

Dans le cadre de la formation de son opinion, le Parlement doit évaluer cette problématique de manière mesurée, en tenant compte de toutes les sensibilités politiques. Voyons ce qui en sortira.

## L'AES, une association et une entreprise au service de ses membres

Les statuts prévoient que l'AES défende les intérêts des entreprises membres dans l'environnement politique et économique, qu'elle se fasse leur interprète à l'interne et à l'externe et qu'elle leur fournisse des services optimums.

Les entreprises membres et le grand public sont informés sur les activités de l'association par le biais des moyens de communication de l'AES, comme le rapport annuel et le Bulletin mensuel, mais aussi par Internet, le réseau Extranet et des mails.

Afin de prendre le pouls des entreprises membres, un sondage d'opinion basé sur des entretiens avec leurs directeurs a été effectué pour la première fois en 2003. L'expérience ayant été concluante, ces entretiens ont été réitérés cette année avec beaucoup de succès. Nos membres apprécient de toute évidence cet échange direct avec le siège de l'Association.

Lorsqu'une branche présente un front uni tout en communiquant clairement des opinions différentes, elle atteint un haut niveau de crédibilité. Naturellement, durant la présente phase de mutation, les intérêts des entreprises sont prioritaires. Mais, dans l'ensemble, il faut que l'on ait le sentiment que la branche est décidée à faire ce que l'on attend d'elle dans l'esprit du principe de subsidiarité.

Le Comité et le secrétariat doivent être en mesure de soutenir le secteur de l'électricité dans le cadre des processus d'ouverture du marché et des changements qu'ils comportent. L'AES s'acquitte de cette tâche en fournissant les instructions nécessaires, des recommandations et des services de mise en application. Concrètement, le Comité a décidé ce printemps qu'une vaste solution sectorielle devait être établie par l'AES pour l'ouverture du marché. Un premier pas important a été fait avec l'élaboration du modèle d'utilisation du réseau de distribution, qui est pratiquement achevée.

L'approvisionnement de tout le pays en électricité est parfaitement assuré en Suisse depuis des décennies (Lausanne: La cathedrale Notre-Dame du XIIIe siècle est le plus beau monument gothique de Suisse/photo Swiss-Image).

En tant qu'association sectorielle, nous demandons à l'Etat le maintien du principe de subsidiarité. Nous voulons également prouver que nous pouvons en assumer la responsabilité. J'aimerais citer comme exemple, parmi différents services, la comparaison des coûts de réseau pour les exploitants. Près de 80 entreprises ont participé et accepté que la situation de leur entreprise en termes de coûts de réseau soit analysée dans le cadre d'une comparaison. La recommandation sur le raccordement au réseau est un autre document important pour les entreprises.

Les commissions et groupes de projet dans les domaines de la technique et de l'économie énergétiques ont beaucoup travaillé au cours de la dernière année. J'aimerais adresser ici mes remerciements sincères aux présidents de commission, dont certains sont ici présents, et aux membres des commissions, qui ont fait preuve d'un bel engagement. Ensemble, ils arrivent sans cesse à trouver des solutions types à des problèmes fondamentaux concernant l'ensemble du secteur.

A travers le document «Vision 05», l'AES a lancé un nouveau projet sur les perspectives de l'approvisionnement électrique de la Suisse à long terme, dont j'attends, d'ici fin 2005, d'importantes informations sur l'avenir du secteur de l'électricité en Suisse.

J'arrive maintenant à la fin. La direction et le personnel abattent un énorme travail. Mais j'aimerais également souligner ici que la réussite d'une association repose sur toute une chaîne d'éléments et que l'engagement des entreprises membres est à cet égard une condition essentielle. L'association peut alors être utile à tout le monde, et c'est cette utilité qui justifie nos efforts communs.

Je remercie toutes les personnes qui se sont investies en faveur des objectifs communs de notre branche au cours de l'année dernière. Mes remerciements vont au Comité et au Comité restreint pour leur implication et leur travail. Mais aussi à toutes les commissions et groupes de travail pour leur collaboration et la motivation dont ils ont fait preuve pour atteindre les objectifs de la branche. Je remercie enfin la direction et tous les collaborateurs pour leur engagement en faveur de la branche et l'approvisionnement électrique de la Suisse.

# Nexans Suisse: depuis 125 ans, notre métier, le câble

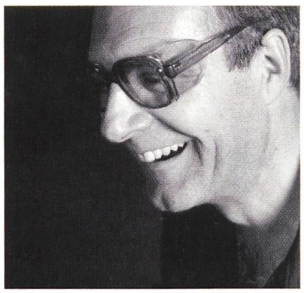

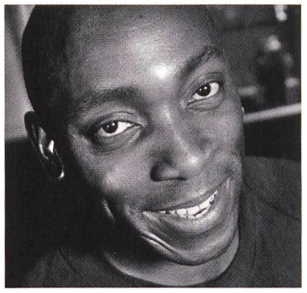

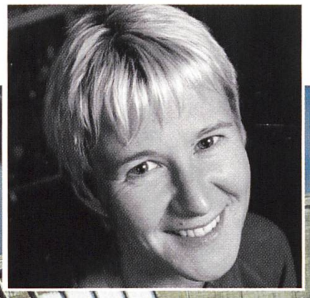

Thomas: département technique à Breitenbach, Gilbert: moulage silicone à Cossonay, Ingrid: communication à Cortaillod, et leurs collègues, tous collaborateurs chez Nexans Suisse, confectionnent des câbles d'énergie.

**Grâce à eux, le courant passe.**

**www.nexans.ch/e-service**
La plus grande bibliothèque de câbles en ligne !
- plus de 6000 fiches-produits
- un outil de recherche puissant et rapide

Nexans
Expert mondial en câbles et systèmes de câblage

Nexans Suisse SA – 2, rue de la Fabrique – CH - 2016 Cortaillod – www.nexans.ch